

# Conseil Municipal du 7 novembre 2024

## Procès-verbal de séance

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le sept du mois de novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de **GALGON**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie **BAYARD**, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marie **BAYARD**, **Maire** ; M. Alain **CHIAROTTO**, Mme Nathalie **LOCHON**, M. Christian **BIGOT**, Mme Caroline **LESCOUL**, M. Pierre **GIRAUD**, **Adjoints** ; Mme Bernadette **GONZALEZ-PASQUET**, M. Patrick **CHAUMEIL**, Mme Laurence **DARIOL**, Mme Murielle **MAROY**, M. Frédéric **FOLGADO-PIRES**, Mme Michèle **DESSAGNE**, M. Patrick **GOUDIN**, M. Gilles **MACHIN**, M. Serge **BERGEON**, **Conseillers municipaux**.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Jean-Max **FOURNIER** à M. Jean-Marie **BAYARD**,  
M. Gilles **RABEYROUX** à M. Patrick **CHAUMEIL**,  
Mme Geneviève **NOUVEAU** à Mme Bernadette **GONZALEZ-PASQUET**,  
Mme Annie **GENET** à Mme Michèle **DESSAGNE**.

**Absent excusé** : M. Pierre **CHARRIOT**

### **Absents :**

Mme Ghislaine **PAMART**  
Mme Astrid **BERSON**  
M. Yannick **LOGEAIS**

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric **FOLGADO-PIRES**

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024 :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 octobre 2024 est présenté à l'assemblée et voté à la majorité (1 voix « contre » : M. **BERGEON**).

En début de séance, le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Madame **RÉGIS**, Présidente de la Communauté de Communes du Fronsadais, venue présenter le rapport d'activités 2023 de la CDC.

Ensuite, Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux leur accord afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention exceptionnelle pour catastrophe à VALENCE (Espagne)

Demande acceptée à l'unanimité.

### **1/OBJET : Demande de subvention exceptionnelle pour catastrophe à VALENCE (Espagne)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) des Pompiers Humanitaires, en soutien aux populations victimes des intempéries survenues fin octobre 2024 à VALENCE.

Il propose d'attribuer une subvention de 300 € (trois cent euros).

Après en avoir délibéré, sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention de 300 € (trois cent euros) au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) des Pompiers Humanitaires,
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2024.

### **2/OBJET : Lancement d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour travaux d'aménagement paysager du site naturel des Grands Pas**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2113-10 et L.2123-1 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet d'aménagement paysager du site naturel des Grands Pas, et rappelle que l'Atelier ARCADIE de PESSAC a été choisi pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

Au vu de l'estimatif des travaux, Monsieur le Maire propose que le marché soit traité par procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix « contre » : M. BERGEON) :

- décide de traiter le marché de travaux d'aménagement paysager du site naturel des Grands Pas selon la procédure adaptée (article L.2123-1 du Code de la Commande Publique),
- valide le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et mandate Monsieur le Maire pour lancer la consultation,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

**3/OBJET : Levée d'un emplacement réservé sur une partie de la parcelle cadastrée section BC n°31 appartenant à M. MARIN, lieu-dit « Joffret »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du PLU de 2008, des emplacements réservés avaient été instaurés en prévision de la construction de la déviation.

Il s'avère qu'une partie de la parcelle cadastrée section BC n°31, sise lieu-dit Joffret, et appartenant à M. MARIN, n'a finalement pas été impactée par la création de ladite déviation.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande de l'autoriser à lever cet emplacement réservé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- décide de lever l'emplacement réservé situé sur une partie de la parcelle cadastrée section BC n°31, sise lieu-dit Joffret, et appartenant à M. MARIN, qui n'a finalement pas été impactée par la création de ladite déviation.
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

**4/OBJET : Demande de participation financière par classe ULIS (Unité Localisée pour Inclusion Scolaire)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un courrier de Monsieur le Maire de LA LANDE DE FRONSAC par lequel il informe que deux élèves

domiciliés sur GALGON sont inscrits en classe ULIS (Unité Localisée pour Inclusion Scolaire) dans son école.

Il précise que la part communale sur le montant annuel global des frais de scolarité s'élève à 300 € par élève inscrit, soit 600 € (six cents euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de verser à la commune de LA LANDE DE FRONSAC la somme de six cents euros (600€) dans le cadre de deux élèves domiciliés sur GALGON et inscrits dans la commune de LA LANDE DE FRONSAC.

**La séance est levée à 21 heures 22.**

Le Secrétaire de séance,

Frédéric FOLGADO-PIRES

Le Maire,

Jean-Marie BAYARD